

DES EMPLOYEURS SANS MANDAT !

FO BOYCOTTE LE CSFPT

Devant la menace des organisations syndicales, dont FO, de boycotter la plénière le Président du CSFPT en accord avec le Directeur Général des collectivités Locales a retiré le projet de décret PSC de l'ordre du jour.

Nous avons pris la décision de siéger en bureau et de lire la déclaration intersyndicale en début de bureau. La déclaration lue, un échange a eu lieu avec les employeurs territoriaux présents. FO, ainsi que les autres syndicats, ont subordonné sa présence à la session plénière à un engagement officiel des employeurs d'ouvrir des négociations sur la PSC, les montants et conditions de prise en charge prévue par le décret étant indigentes.

Pour rappel, les employeurs proposent 15 euros de participation pour la santé et 5,42 euros pour la prévoyance. En outre, le risque invalidité ne serait ouvert que pour un taux de 66%, et la pension limitée à 80% du net et 30% du régime indemnitaire. En maladie, les employeurs veulent également limiter la compensation demi-traitement à 80% du net et 30% du régime indemnitaire. **Ils considèrent qu'une prise en charge à 100% du traitement net et du régime indemnitaire n'inciterait pas les agents à reprendre le travail !**

De même, ils considèrent que les 15 euros et 5,42 euros par mois seront une charge importante pour les collectivités !

Tout ceci est inacceptable !

L'attitude du collège employeurs doit changer !

Le président du CSFPT nous a proposé une rencontre avec la coordination des employeurs le 12 janvier prochain.

Nous avons demandé aux représentants des employeurs de venir le 12 janvier avec un mandat leur permettant d'ouvrir des négociations.

Devant ce constat, FO, et les autres syndicats, ont décidé de ne pas siéger à la plénière et de se rendre à la conférence de presse.

RENDEZ-VOUS LE 12 JANVIER PROCHAIN

Le secrétariat Fédéral

Paris le 15 décembre 2021